CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Séance du 9 Mars 2023

Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.

Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)

Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,

Absents : LANDRAUD Maryline

Assistent au conseil : Gilles BOICHON (DGS) – Marine CERISOLA (Directrice administrative et financière) – GROSSE Marie-Ange (secrétariat) – MARTIN ROY Christine (Communication)

Délibérations :

2023-001	Budget Principal - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-002	Budget Principal - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-003	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget Principal	Approuvé
2023-004	Budget Assainissement Collectif - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-005	Budget Assainissement Collectif - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-006	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 – Budget Assainissement	Approuvé
2023-007	Budget Service des Eaux - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-008	Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-009	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget Service des Eaux	Approuvé
2023-010	Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-011	Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-012	Budget SIPAZAI - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-013	Budget SIPAZAI - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-014	Budget ZA Bellieure - Approbation Compte de Gestion 2022	Approuvé
2023-015	Budget ZA Bellieure - Approbation du compte administratif 2022	Approuvé
2023-016	Débat d'orientation budgétaire	

2023-017	Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes DRAGA – Exercice 2022	Approuvé
2023-018	Développement économique - Réalisation d'un hôtel d'entreprises – Demande de subvention	Approuvé
2023-019	Assainissement non collectif - Approbation du nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif	Approuvé
2023-020	Assainissement non collectif – Approbation des nouveaux tarifs publics à compter du 1er avril 2023	Approuvé
2023-021	Demande de subvention pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réfection du réseau d'eau potable de la rue de la Riaille et ses annexes à Saint-Marcel d'Ardèche	Approuvé
2023-022	Eau potable – Habitants de la Communauté de communes DRAGA abonnés du service d'eau potable du Syndicat du FAY	Approuvé
2023-023	Déchets ménagers – Approbation de la modification statutaire du Syndicat des Portes de Provence	Approuvé
2023-024	Subventions aux Associations gestionnaires de services pour la Petite Enfance, l'Enfance - Jeunesse et la Vie Sociale – Année 2023	Approuvé
2023-025	Subventions exceptionnelles Enfance jeunesse.	Approuvé
2023-026	Village des sciences 2023 – convention financière	Approuvé
2023-027	Convention attributive de subvention « Education Artistique et Culturelle – Projet « Visible/Invisible : réalisation d'un film collectif » – Structure culturelle porteuse : Ardèche Images	Approuvé
2023-028	Enseignement artistique et culturel – Tarifs relatifs à la pratique musicale en milieu scolaire – Conventions avec les communes	Approuvé
2023-029	Culture – La Cascade - Convention pluriannuelle d'objectifs – 2023-2024-2025-2026	Approuvé
2023-030	Petites Villes de Demain – Approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire	Approuvé
2023-031	Adhésion au CEREMA	Approuvé
2023-032	Modification de la désignation des délégués au Syndicat des Portes de Provence - SYPP	Approuvé
2023-033	Désignation des délégués au Syndicat Ardèche Musique et Danse	Approuvé
2023-034	Aides aux manifestations 2023 - soutien aux actions à caractère évènementiel	Approuvé

Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de pouvoir :

Du 15 Décembre 2022 au 9 Mars 2023

N°	Libellé
EJ2022-28	Décision portant modification de la régie de recettes relative aux activités liées au secteur de l'Enfance Jeunesse de la communauté de communes
MP2022-29	Décision portant sur l'approbation de l'avenant n°1 du marché étude préalable à l'instauration de la tarification incitative au tri à la source des biodéchets sur la CC DRAGA
ENV2023-01	Décision portant approbation de la convention 2023-2025 relative à l'acces à la décheterie à Viviers, à intervenir ave la commune de Viviers
MP2023-02	Décision portant attribution du marché MOE réseaux à l'entreprise GEO SIAPP
MP 2023-03	Décision portant attribution du marché à procédure adaptée gestion des déchets sur le territoire DRAGA
AG 2023-04	Décision portant attribution du marché de gré à gré avec la société CANCE NETTOYAGE
MP2023-05	Décision portant mise au moint du marché de maitrise d'œuvre réseaux
MP 2023-06	Décision du 17 février 2023 annule et remplace celle du 01 décembre 2022 portant attribution de la prestation de maitrise d'œuvre réseaux à GEO SIAPP suite à la catastrophe naturelle survenue le 14/09/2022 sur la commune de Saint Marcel d'Ardèche
MP 2023-07	Décision du 01/03/2023 permettant la réalisation des travaux suite à la catatstrophe naturelle du 14/09/22 à Saint Marcel d'Ardeche
AG2023-08	Décision du 01/03/2023 portant modification à la décision de création d'une régie de recette relative à la perception de la taxe de séjour par la CCDRAGA
MP2023-09	Décision portant attribution du marché architecte conseil la société de David Grilmaud architecte DPLG

Le secrétaire de Séance,
Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente,
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : en exercice : 35 présents : 30 votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-001**	***Votes*** : - Pour : 31 - Contre : 0 - Abstentions : 3
Objet : Budget Principal (40800) - Approbation Compte de Gestion 2022	

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion PRINCIPAL 2022 par le comptable assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif PRINCIPAL 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré avec 31 voix pour et 3 abstentions (MM Garcia, Coat, Pradier Laget)

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion Principal 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif Principal 2022

- **Approuve** le compte de gestion PRINCIPAL 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : en exercice : 35 présents : 29 votants : 33	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération **N° 2023-002**	***Votes*** : - Pour : 29 - Contre : 1 - Abstentions : 3

Objet : Budget Principal - Approbation du compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 du budget Principal, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Principal de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

PRINCIPAL

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	9 102 518,00	15 287 411,00	24 389 929,00
	Titres de recettes émis	6 464 786,83	13 140 362,55	19 605 149,38
	Réductions de titres	-	142 582,96	142 582,96
	Restes à réaliser	626 404,80		626 404,80
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	9 102 518,00	15 287 411,00	24 389 929,00
	Mandats émis	5 768 926,58	12 196 924,10	17 965 850,68
	Annulations de mandats	1 400,45	202 322,01	203 722,46
	Restes à réaliser	1 005 313,65		1 005 313,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	697 260,70	1 003 177,50	1 700 438,20
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	378 908,85	-	378 908,85
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	2 379 023,89	1 767 980,80
	Déficit	611 043,09	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	3 382 201,39	3 089 510,15
	Déficit	292 691,24	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du budget Principal de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif du budget principal 2022 est approuvé avec 29 voix pour, 1 contre (M. Hallynck) et 3 abstentions (MM Garcia, Coat et Pradier Laget)

Le secrétaire de séance

M. M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
Martine MATTEI

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : en exercice : 35 présents : 30 votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	
Délibération **N° 2023-003**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget Principal	

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 382 201,39 €

➢ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche BUDGET PRINCIPAL - 40800	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 003 177,50
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 379 023,89
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**3 382 201.39**
Solde d'exécution de la section d'investissement D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	86 217.61
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-378 908.85
Besoin de financement F. = D. + E.	**292 691.24**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**3 382 201.39**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**292 691.24**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**3 089 510.15**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : en exercice : 35 présents : 30 votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal ´Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	
Délibération **N° 2023-004**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Budget Assainissement collectif (40803) - Approbation Compte de Gestion 2022	

Madame la Présidente, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du budget Assainissement 2022 par le comptable assignataire. Elle précise que les

données comptables sont conformes au compte administratif du budget Assainissement 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion Assainissement 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif Assainissement 2022

- **Approuve** le compte de gestion Assainissement 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération **N° 2023-005**	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Budget Assainissement Collectif - Approbation du compte administratif 2022	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 du budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Assainissement de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	1 819 699,34	1 267 797,39	3 087 496,73
	Titres de recettes émis	993 376,16	928 053,56	1 921 429,72
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	111 125,00		111 125,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	1 819 699,34	1 267 797,39	3 087 496,73
	Mandats émis	694 634,33	491 169,46	1 185 803,79
	Annulations de mandats	-	13 869,62	13 869,62
	Restes à réaliser	288 161,61		288 161,61
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	298 741,83	450 753,72	749 495,55
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	177 036,61	-	177 036,61
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	407 797,39	193 724,60
	Déficit	214 072,79	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	858 551,11	766 183,54
	Déficit	92 367,57	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du budget Assainissement de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2022 du budget Assainissement est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
Martine MATTEI

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-006**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget Assainissement Collectif

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 858 551,11 €

➢ **Décide à l'unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 40803	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	450 753,72
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	407 797.39
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**858 551.11**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	84 669.04
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-177 036.61
Besoin de financement = e + f	**92 367.57**
AFFECTATION (2) = d.	**858 551.11**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0.00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**492 367.57**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**366 183.54**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc BOURG-ST-ANDÉOL 07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34 M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-007**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service des Eaux (40802) - Approbation Compte de Gestion 2022

Monsieur la Présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du service des Eaux 2022 par le comptable assignataire. Elle précise que les données

comptables sont conformes au compte administratif du service des Eaux 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion Service des Eaux 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif Service des Eaux 2022

- **Approuve** le compte de gestion Service des Eaux 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33 M. Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération **N° 2023-008**	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 du budget du service des Eaux, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du service des Eaux de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 332 901,98	1 356 063,49	3 688 965,47
	Titres de recettes émis	1 281 368,47	1 080 980,66	2 362 349,13
	Réductions de titres	-	90 395,58	90 395,58
	Restes à réaliser	184 877,00		184 877,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	2 332 901,98	1 356 063,49	3 688 965,47
	Mandats émis	1 130 009,49	787 209,50	1 917 218,99
	Annulations de mandats	28 991,50	43 237,65	72 229,15
	Restes à réaliser	312 937,21		312 937,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	180 350,48	246 613,23	426 963,71
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	128 060,21	-	128 060,21
RESULTAT REPORTE	Excédent	411 442,42	428 063,49	839 505,91
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	463 732,69	674 676,72	1 138 409,41
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du budget du service des Eaux de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2022 du budget du service des Eaux est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
Martine MATTEI

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-009	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 – Budget Service des Eaux

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 674 676,72 €

➢ **décide à l'unanimité d'affecter** le résultat d'exploitation comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche BUDGET SERVICE EAUX - 40802	2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	246 613,23
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	428 063.49
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	**674 676.72**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	591 792.90
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-128 060.21
Besoin de financement = e + f	**0.00**
AFFECTATION (2) = d.	**674 676.72**
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	**0.00**
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	**400 000.00**
3) Report en exploitation R 002 **Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00**	**274 676.72**
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-010	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (40806) - Approbation Compte de Gestion 2022

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2022 par le comptable

assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SPANC 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion du SPANC 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif du SPANC 2022

- **Approuve** le compte de gestion du SPANC 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-SAINT-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-SAINT-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération N° 2023-011	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	3 000,00	75 566,27	78 566,27
	Titres de recettes émis	3 000,00	76 780,00	79 780,00
	Réductions de titres	-	21 720,00	21 720,00
	Restes à réaliser	-		-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	3 000,00	75 566,27	78 566,27
	Mandats émis	3 000,00	57 712,38	60 712,38
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	2 652,38	2 652,38
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	39 066,27	39 066,27
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	36 413,89	36 413,89
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
Martine MATTEI

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-012**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Budget SIPAZAI (40804) - Approbation Compte de Gestion 2022	

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du SIPAZAI 2022 par le comptable assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SIPAZAI 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion SIPAZAI 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif SIPAZAI 2022

- **Approuve** le compte de gestion SIPAZAI 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération N° 2023-013	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget SIPAZAI - Approbation du compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 du budget SIPAZAI, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget SIPAZAI de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	654 537,49	335 425,63	989 963,12
	Titres de recettes émis	332 325,63	333 254,53	665 580,16
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	654 537,49	335 425,63	989 963,12
	Mandats émis	336 819,76	333 254,53	670 074,29
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	4 494,13	-	4 494,13
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	315 511,86	-	315 511,86
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	320 005,99	-	320 005,99

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 du budget SIPAZAI et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2022 du budget SIPAZAI est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente de séance,
Martine MATTEI

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-014**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Budget ZA Bellieure (40805) - Approbation Compte de Gestion 2022	

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion de la ZA Bellieure 2022 par le comptable assignataire. Elle précise que les données comptables sont conformes au compte administratif de la ZA Bellieure 2022. Aussi propose-t-elle d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **Déclare** que les données du compte de gestion ZA Bellieure 2022 dressé par le comptable sont conformes aux données comptables du compte administratif ZA Bellieure 2022

- **Approuve le** compte de gestion ZA Bellieure 2022 dressé par le comptable

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 33 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline** **Ne participe pas au vote : Françoise GONNET TABARDEL**
Délibération **N° 2023-015**	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Budget ZA Bellieure - Approbation du compte administratif 2022

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire élit comme Présidente de séance Madame Martine MATTEI

Le comptable assignataire a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2022 de la zone d'activité de Bellieure, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget de la zone d'activité de Bellieure de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	68 553,36	35 326,68	103 880,04
	Titres de recettes émis	33 226,68	33 837,68	67 064,36
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	68 553,36	35 326,68	103 880,04
	Mandats émis	-	33 837,68	33 837,68
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-		-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	33 226,68	-	33 226,68
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	33 226,68	-	33 226,68
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2022 de la zone d'activité de Bellieure et de donner quitus à Madame la Présidente pour l'exercice 2022 (la Présidente, Mme GONNET-TABARDEL, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2022 de la zone d'activité de Bellieure est approuvé à l'unanimité

Le secrétaire de séance

M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président de séance,
Martine MATTEI

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-016**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Débat d'orientation budgétaire	

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2312-1, L5211-36 et L5622-3
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, article 11,
- la loi n°2015-991 dite loi NOTRe, article 107,
- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire

Considérant

- les propositions de la commission finances en date du 20 février 2023
- le rapport joint à la présente délibération
- la présentation du rapport en séance

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité

- **Prend** acte du rapport d'orientation budgétaire
- **Prend** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Rapport d'orientation budgétaire 2023

09 mars 2023

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Budget principal 2023

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

L'environnement économique international reste marqué par l'accumulation de chocs exogènes, qui pèsent sur l'activité et nourrissent l'inflation. L'épidémie de Covid-19 persiste, et, avec elle, les confinements dans certaines régions chinoises. La guerre en Ukraine a entraîné une crise géopolitique majeure entre la Russie et l'Europe et a déclenché une crise énergétique. Enfin, la sécheresse de cet été a notamment affecté certaines productions agricoles et limité la navigabilité du Rhin, première artère fluviale commerciale d'Europe.

Au total, les difficultés liées à l'offre apparaissent durablement importantes dans la plupart des grands secteurs d'activité. Depuis la mi-2021, elles surpassent très nettement les difficultés de demande. En juillet 2022, plus d'une entreprise industrielle sur deux, et plus d'une sur trois dans les services, se déclarent ainsi confrontées à des difficultés d'offre seulement (sans difficulté de demande), selon les enquêtes de conjoncture. Ces niveaux sont inédits depuis le début des séries (excepté, pour les services, la situation très particulière du premier confinement).

En août 2022, les prix à la consommation en France ont globalement progressé (+0,4 % par rapport à juillet) selon l'estimation provisoire. Le glissement annuel des prix a toutefois légèrement reculé (+5,8 %, après +6,1 % en juillet), pour la première fois depuis juillet 2021, à la faveur notamment du reflux des cours du pétrole. L'inflation en France reste ainsi élevée, mais parmi les plus faibles des pays de la zone euro.

Source : INSEE

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BP 2023

	Fonctionnement	Investissement
BP Recettes 2023	16 685 223,95€	6 591 552,78€
BP Dépenses 2023	16 685 223,95€	6 591 552,78€

avec: **800 000€** d'emprunt pour ADN

communauté de communes draga

intégrant **3 089 510€** de réserves (chapitre « dépenses imprévues » supprimé en M57)

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BP 2023

Les principales différences avec le BP 2022 (non exhaustives):

Dépenses de fonctionnement:

- Augmentation du 011: +440 695,67€ (révision des prix des contrats, augmentation des énergies, + 88 000€ contrat concession crèche Viviers …)
- Augmentation du 012: +284 450€ (3,5% sur 12 mois / GVT/ Intégration de 15 agents de l'école de musique + chargé de mission archives)
- Augmentation du 65 autres charges de gestion courante: +86 662€ (+ 30 000€ SDIS // GEMAPI: 12 800€ // cotisation des communes école de musique + 100 000€ // augmentation subvention ECATE + 11 900€…)

Recettes de fonctionnement:

- Excédent reporté plus important en 2023: +710 486,26€
- Chapitre 74 : +364 613€ (subvention CAF exceptionnelle)

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BP 2023

Les principales différences avec le BP 2022 (non exhaustif):

Dépenses d'investissement:

- Restes à Réaliser 2021 importants (la cascade / la crèche de Viviers…):
  2 278 853,6€ (repris BP 2022)
  En 2022 : 1 005 313,65€ (repris BP 2023)
- Chapitre 041 opérations patrimoniales : 557 100€

Recettes d'investissement:

- Restes à réaliser montants de subventions importants liés aux projets d'investissement 2021 : 1 174 841,8€ (repris BP 2022)
  2022: 626 404,8€ (repris BP 2023)
- Chapitre 041 opérations patrimoniales : 557 100€

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Budget principal 2023

Fonctionnement

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES
CA 2022

	Données 2022			
	Bases prévisionelles 2022 Etat 1259	taux 2022 ou de référence	Produit prévisionnel	Produit perçu 2022 1386 RC
TH résid sec	3 035 929 €	9,70%	294 485 €	289 693 €
TFB	19 837 000 €	1,40%	277 718 €	279 573 €
TFNB	570 100 €	5,81%	33 123 €	33 064 €
CFE	7 918 000 €	28,93%	2 290 677 €	2 289 345 €
TEOM	18 155 290 €	16,00%	2 904 846 €	2 926 340 €
Total			**5 800 850 €**	5 818 015 €

Communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES
BP 2023

	Simulation taux constants				
	Base prévisionnelle 2023	Taux 2023	Produit prévisionnel 2023	Ecarts produit prévisionnel 2022/2023	Ecart produit prévisionnel 2023/produit perçu 2022
TH Résid sec	3 127 007€	9,7%	303 320€		
TFB	23 171 000€	1,4%	324 394€	46 676€	44 821€
TFNB	606 000€	5,81%	35 209€	2 086€	2 145€
CFE	8 234 720€	28,93%	2 382 304€	91 627€	92 959€
TEOM	19 426 218€	16%	3 108 195€	203 348€	181 855€
TOTAL			**6 153 422€**	**343 737€** 5,9%	**321 780€** 5,5%

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
CVAE Prévisionnelle	461 910 €	472 158 €	673 559 €	708 878 €	640 000 €
CVAE réalisée	461 910 €	472 610 €	674 066 €	709 346 €	

	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
IFER	196 116 €	207 005 €	212 017 €	223 372 €	227 839 €

	2019	2020	2021	2022	Prévisionnel 2023
TASCOM Prévisionnel	75 385,00 €	64 123,00 €	86 984,00 €	91 754,00 €	91 754,00 €
TASCOM réalisé	64 123,00 €	86 984,00 €	91 754,00 €	40 009,00 €	

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES: suppression de la CVAE

Disposition de la loi de finances : suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sur deux ans (2023 et 2024).
Dès 2023, la Communauté percevra une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permettant une compensation à l'euro près.
Ainsi, pour les collectivités bénéficiant en 2022 de recettes de CVAE, une compensation correspondant à la moyenne de leurs recettes de CVAE (produit, compensation d'exonération ainsi que les montants prélevés et versés au titre du fonds national de péréquation) des années 2020, 2021, 2022 et 2023 leur sera attribuée.
Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023,
- puis une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires, dont les modalités de répartition seront arrêtées par décret.

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

	2021	2022	Prévisionnel 2023
FPIC	-58 707,00 €	137 737 €	116 150 €

	2021	2022	Prévisionnel 2023
Suppréssion TH compensation fraction de TVA	2 196 776,00 €	2 407 235€ soit +146 940€	2 400 000 €

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

Chapitre 74: CA 2022: 1 793 459,22€

BP 2023: 2 184 278,80€

RECETTES NON EXHAUSTIVES CHAP 74:

CULTURE:

- **Subventions DRAC:** 20 000€ par an
- **Subventions Département:** 28 000€ en 2022 et 20 000€ en 2023
- **Subventions Région:** 5000€ par an

communauté de communes draga

Actions sociales: 60 000€ par an de **l'ETAT**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

Chapitre 74: CA 2022/BP 2023 par pôle

- **Habitat:**

2022: 45 916 € ANAH (Etude OPAH / Habitat indigne)

2023: 111 762€ (OPAH/ habitat indigne / OLHAF)

+ participation communes: 18 517€

- **PVD**: 33 750€ (ANAH et banque des territoires) pour les 2 années

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

Chapitre 74: CA 2022/BP 2023 par pôle

❖ Petite enfance / enfance / jeunesse:

Région: 13 000€ (PEDT) en 2023

CAF: 397 657,52€ en 2022

207 236,80€ + 364 613€ en 2023 (contrat enfance jeunesse 2022)

❖ GENERAL:

- **Dotation forfaitaire:** 172 800€ pour les 2 années
- **Dotation de compensation:** 520 726€ pour les 2 années

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ANALYSE DES RECETTES

Chapitre 70: CA 2022/BP 2023 par pôle

CA 2022: 630 148,23€

BP 2023: 685 980€

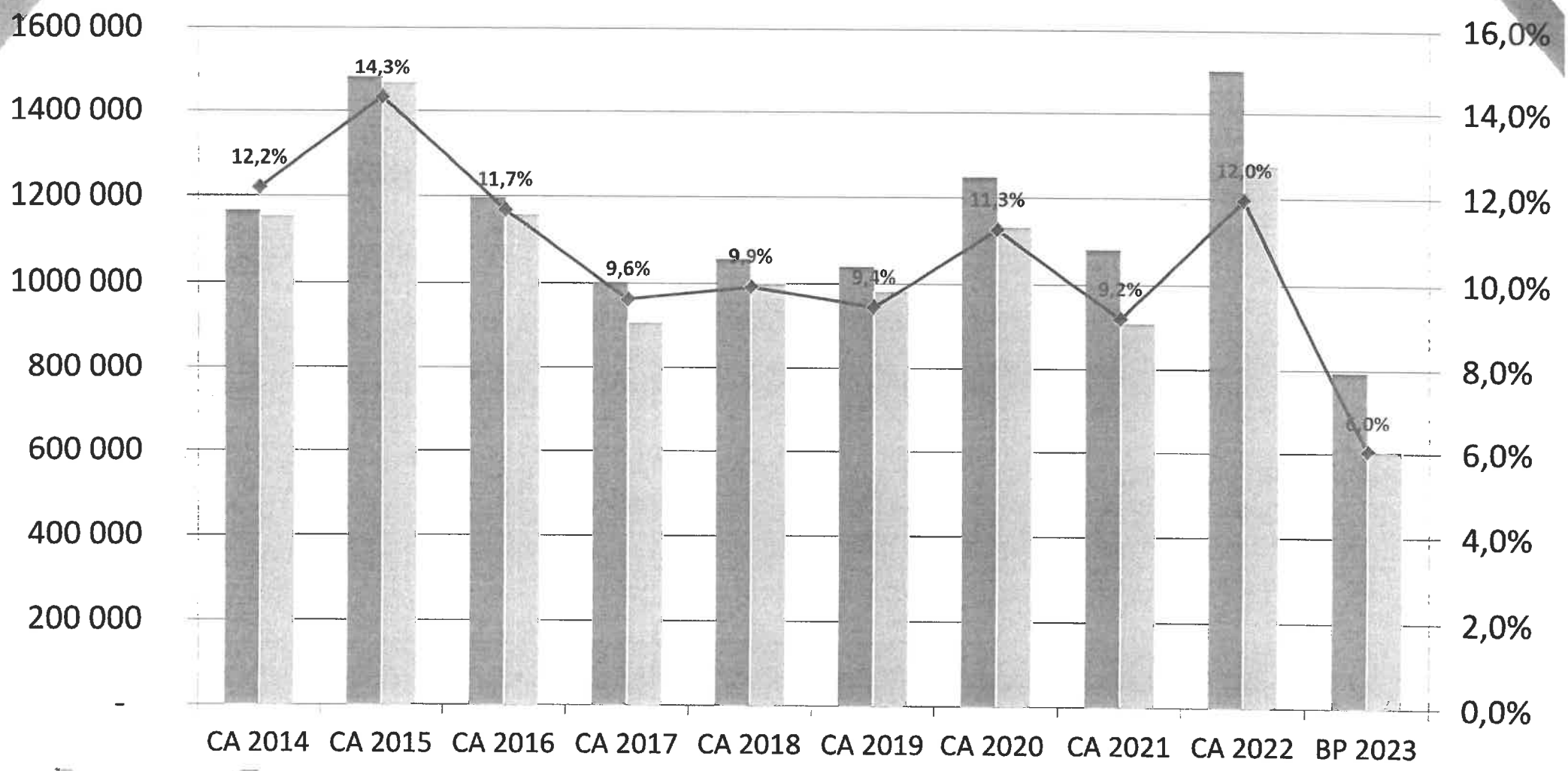
Changements notables (non exhaustif):

- Remboursement des charges de personnel entre budgets: +1 ETP sur le budget assainissement
- Inscriptions école de musique: +15 000€ + Intervention en milieu scolaire: + 6800€

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

AUTOFINANCEMENT



communauté de communes draga

Taux d'épargne prévu BP 2022: 3% or il atteint 12%

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Dépenses de fonctionnement BP 2023:

- <u>011 Charges à caractère général</u>: 4 480 209,67€ BP 2023

Principales évolutions non exhaustives 2022-2023:

- Administration générale: **+20 000€** (augmentation des coûts des contrats de prestation de service)
- **Enfance / jeunesse: +40 000€** remboursement aux communes+ contrat de concession crèche Viviers **+ 88 000€**
- **Habitat: +144 000€** ingénierie OPAH+ POPOAC + Opération façade+ permis de louer
- Culture: **+30 000€** fonctionnement école de musique

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Dépenses de fonctionnement BP 2023:

014 atténuation de produit: 2 758 536€

Principales évolutions 2022-2023:

- 142 800€ en moins dû au transfert de la compétence éducation musicale
- Dotation de solidarité communautaire: 137 737 €

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Dépenses de fonctionnement BP 2023:

65 PRODUIT DE GESTION COURANTE: 2 793 661,75€

Principales évolutions 2022-2023 (non exhaustives):

- **SDIS**: + 30 000€
- **GEMAPI**: 12 800€
- **Cotisation des communes école de musique**: + 100 000€
- **Augmentation subvention ECATE**: + 11 900€
- **Office de tourisme:** + 111 978€ obligations liées aux agents transférés et couvert par les résultats transférés (+ 129 677€ nets)

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGET GENERAL

Dépenses de personnel:

- 012 :

CA 2022: 2 420 357 €

BP 2022: 2 669 000€

BP 2023: 2 953 450€ (GVT / école de musique /augmentation du point)

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGET GENERAL

Dépenses de personnel (hors AMD):

SFT: 24 385€ en 2022 //24 500€ en 2023

RIFSEEP: 247 092,38€ en 2022 // 275 000€ en 2023

Traitement indiciaire: 1 188 300,78€ en 2022 // 1 350 000€ en 2023

NBI: 15 478,1€ en 2022 16 800€ en 2023

Heures complémentaires: 600,40€ en 2022 // 700€ en 2023

Heures sup (j14h) : 3591,80€ en 2022 // 3800€ en 2023

Heures de nuit : 3917,88€ en 2022 // 4200€ en 2023

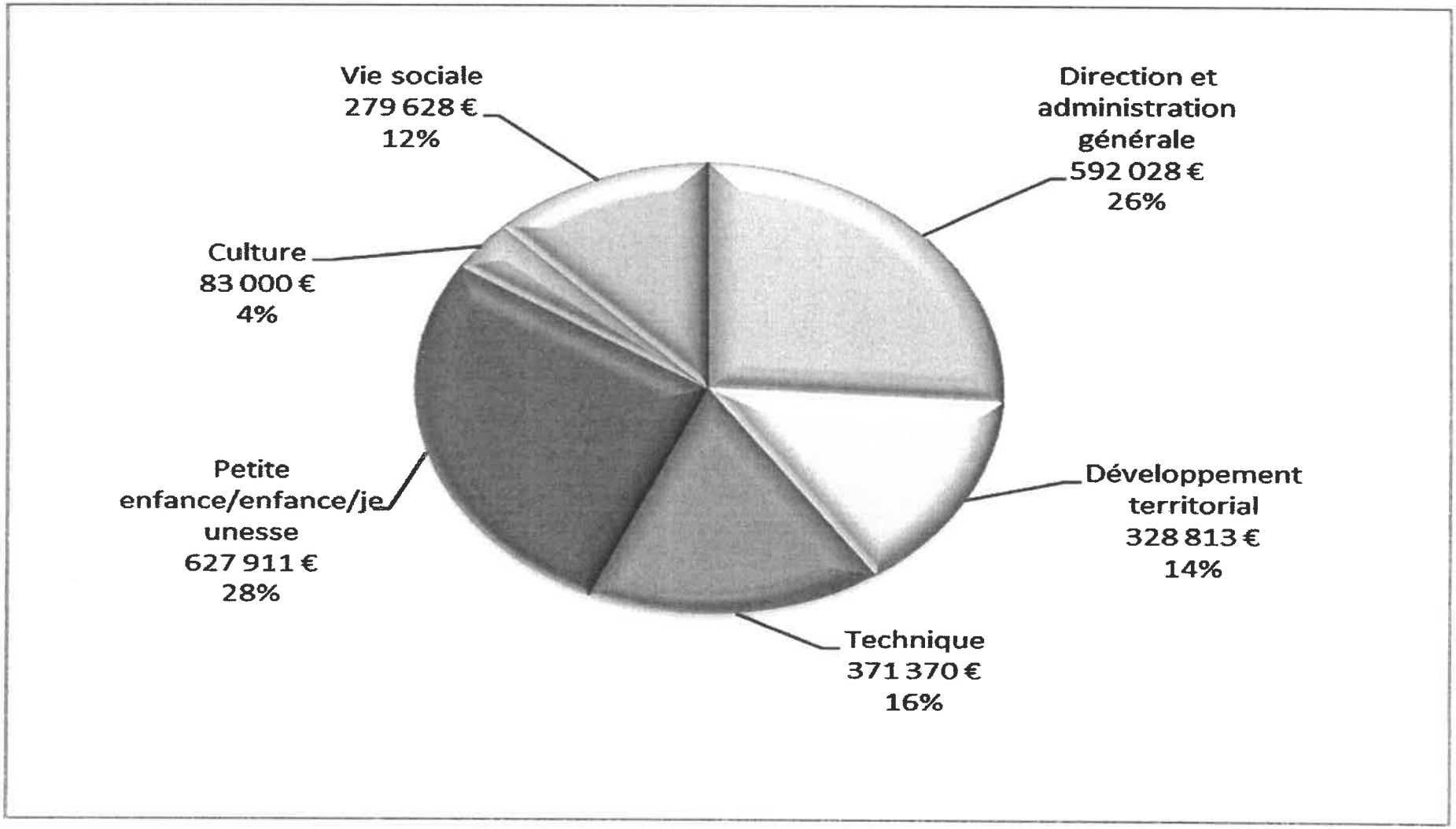
Heures sup dimanche et jours fériés: 293,76€ en 2022 // 400€ en 2023

Communauté de communes
dreaga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGET GENERAL BP 2023

Masse salariale: Par pôle

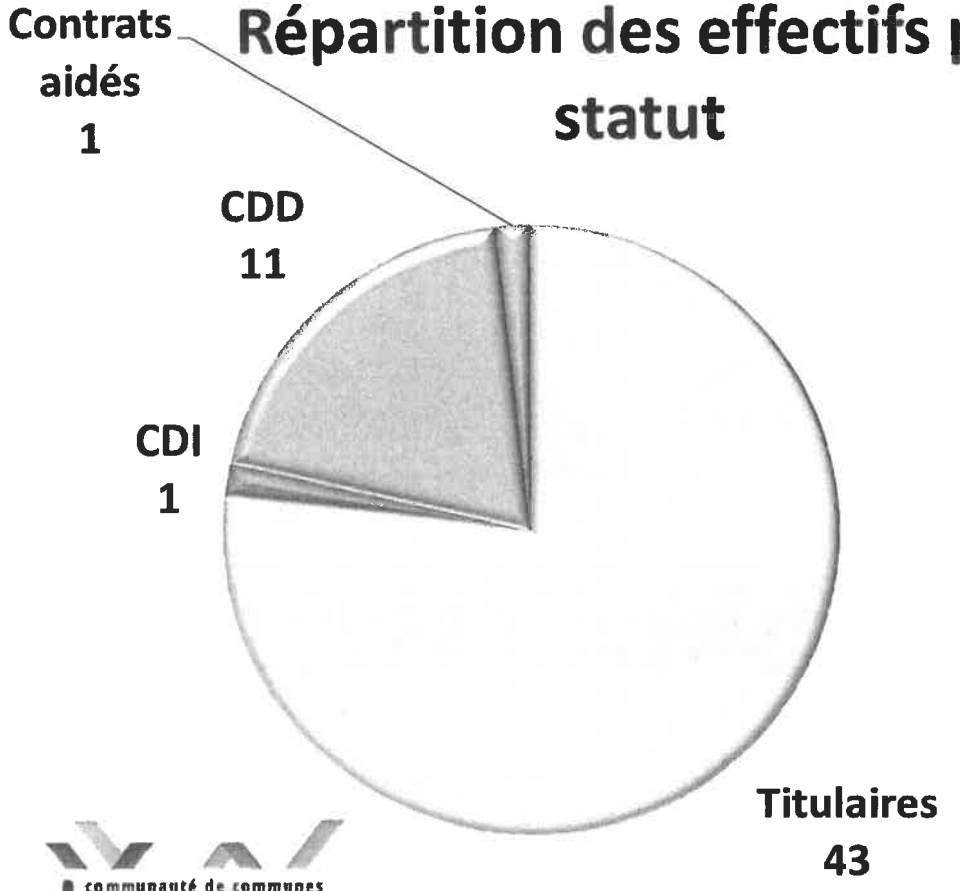


Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

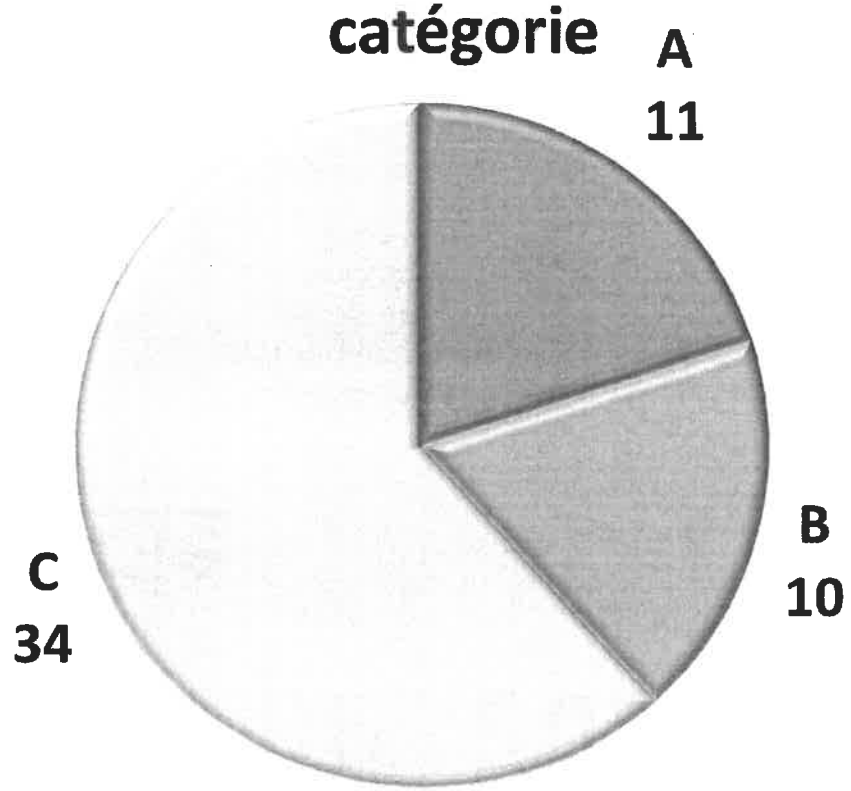
BUDGET GENERAL BP 2023

Dépenses de personnel (hors AMD):

Répartition des effectifs par statut



Répartition des effectifs par catégorie



communauté de communes draga

Soit 34 femmes et 22 hommes

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ORDURES MENAGERES

CA provisoire / Annexe TEOM			
	Dép	**Rec**	**Solde**
SF	2 992 854,39 €	3 244 508,01 €	251 653,62 €
SI	127 462,27 €	13 340,59 €	-114 121,68 €
			137 531,94 €

BP 2023 provisoire / Annexe TEOM			
	Dép	**Rec**	**Solde**
SF	3 297 246,67 €	3 440 685,00 €	143 438,33 €
SI	305 728,08 €	31 180,00 €	-274 548,08 €
			-131 109,75 €

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Budget principal 2023

INVESTISSEMENT

communauté de communes draga

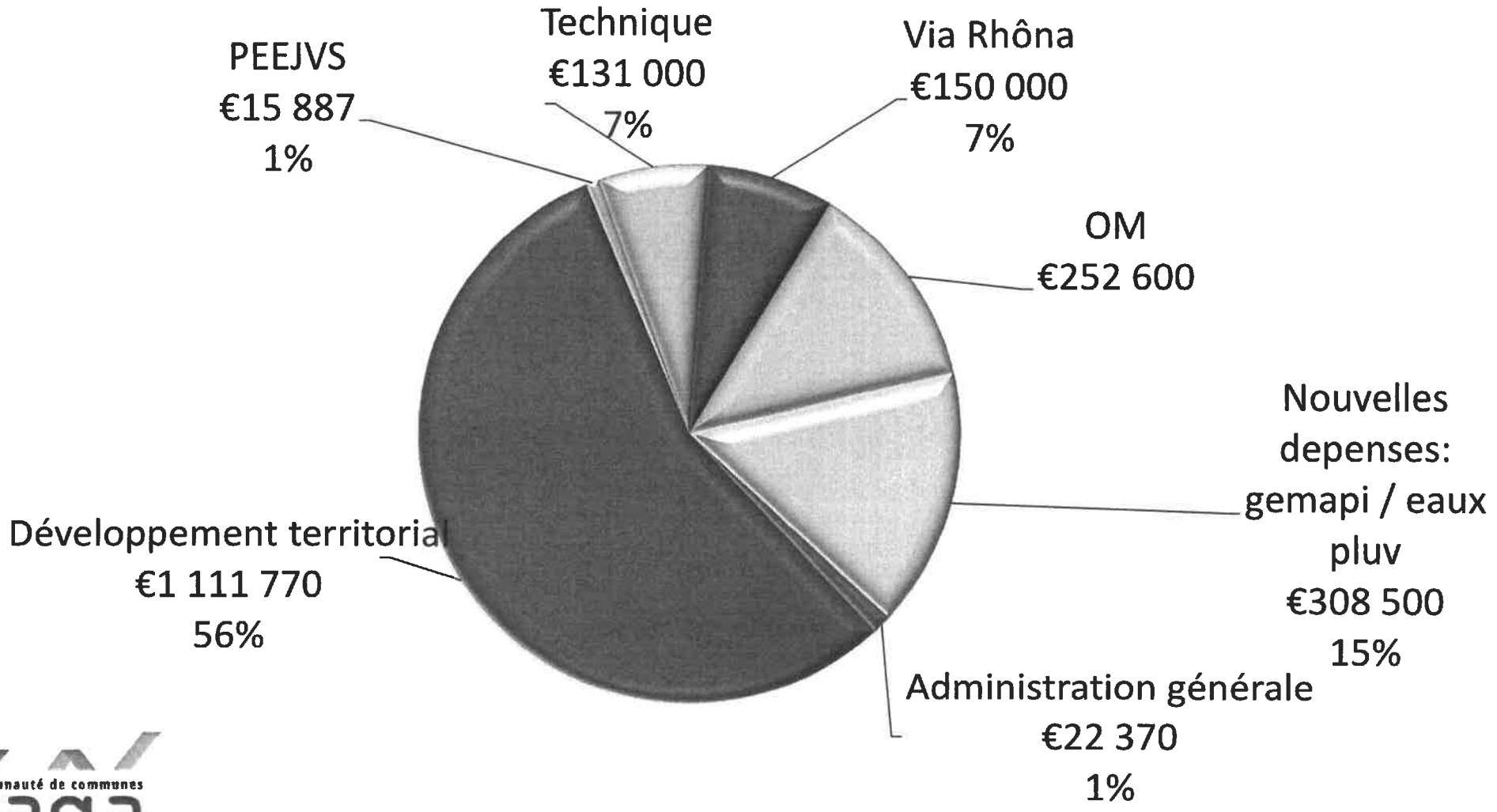
Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

	Dépenses	Subventions	Besoin de financement	Projet
Administration générale	22 370 €	- €	22 370 €	divers bureautique / SIRH
Enfance jeunesse Vie sociale	15 887 €	- €	15 887 €	Ecrans API / lave vaisselle / meubles / barnum/ frigo loft/finition aménagement RPE Viviers
Développement territorial	1 111 770 €	186 721 €	925 049 €	sub entreprises/extension ZA creux de boules/hôtel d'entreprises/etudes AAGDV/Sub OPAH-RU/ Fibre/ enquêtes publiques/ SDE
Technique (131 000€)/ OM (252 600€)	386 600 €		386 600 €	OM/ travaux divers bat DRAGA/ achat mini bus/Matériel informatique
GEMAPI	100 000 €	50 000 €		
Réseaux eaux pluviales	208 500 €			catastrophe naturelle Saint Marcel
Via Rhona	150 000 €	60 000 €	90 000 €	
Total	**1 995 127 €**	**296 721 €**	**1 439 906 €**	**Attention sans RAR / Déficit ZA de 320 905,99€**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BP 2023

PROJETS D'INVESTISSEMENT



communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BP 2023

PROJETS D'INVESTISSEMENT

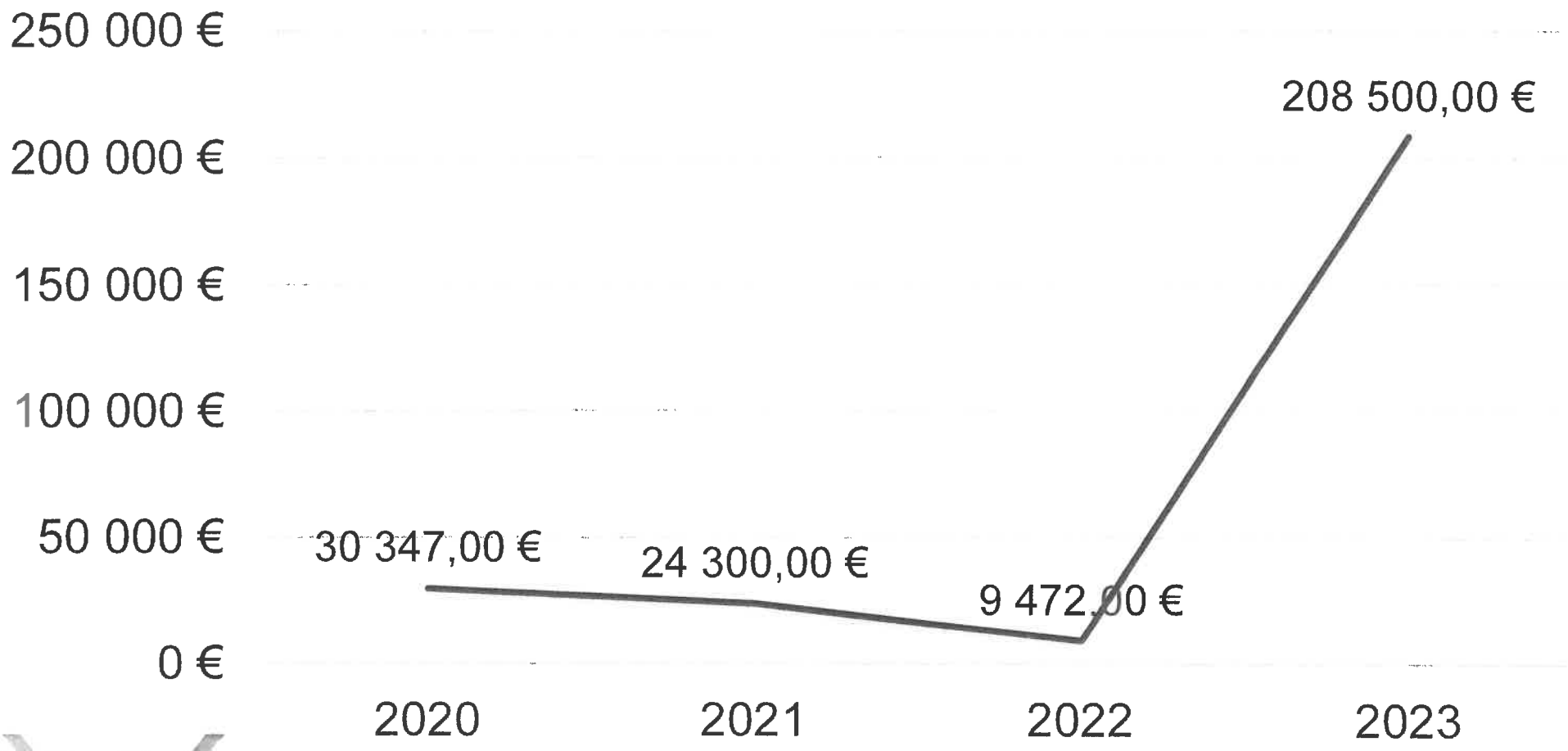
PPI EN ANNEXE

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Réseaux d'eaux pluviales

Dépenses réseaux eaux pluviales

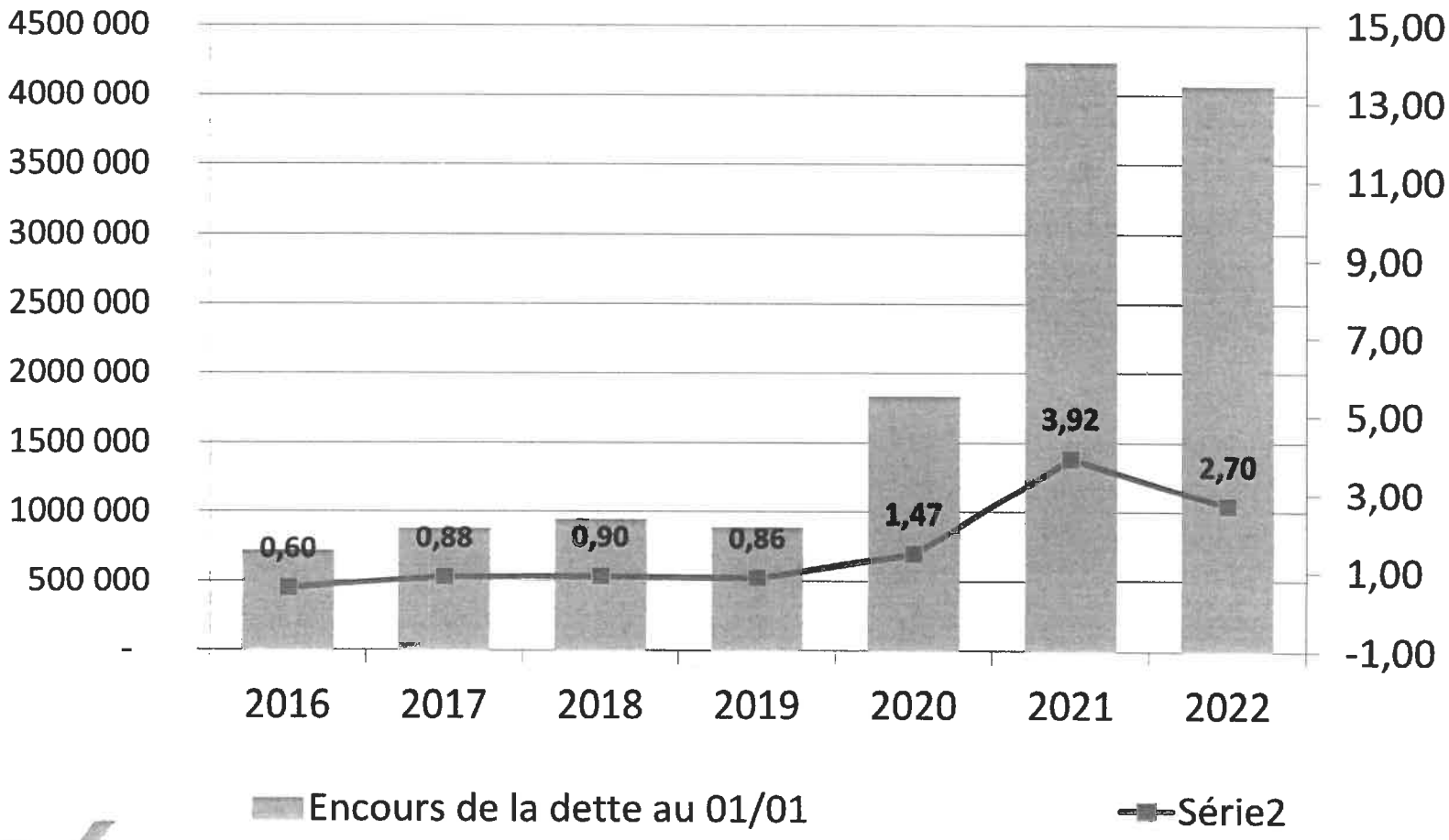


communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

DETTE

Capacité de désendettement (principal)



communauté de communes draga

Taux prévu au BP 2022: 10,82 or il est de 2,7
Taux prévisionnel BP 2023: 4

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

DETTE

	Capital restant dû
Tous Taux conf	7 021 488,19
Taux Variable	394 785,13
Part taux variable	6%

	Encours de la dette au 01/01/2023	Remboursement en capital 2023 (hors emprunt 2023)	Emprunts nouveaux 2023	Encours au 31/12/2023
Budget Principal	3 880 068,99 €	**187 668,52 €**	800 000,00 €	4 492 400,47 €
Budget AEP	2 025 508,91 €	104 821,35 €		1 920 687,56 €
Budget assainissement collectif	1 104 338,69 €	168 315,54 €		936 023,15 €
Budget SIPZAI	11 571,60 €	2 648,66 €		8 922,94 €
Total	**7 021 488,19 €**	463 454,07 €	800 000,00 €	**7 358 034,12 €**

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Analyse

- **équilibre du budget est du à :**
  - Des recettes exceptionnelles liées à l'encaissement en 2023 des recettes du contrat enfance jeunesse : 364 613 €
  - FPIC
  - Dynamique fraction TVA (suppression TH)
- **Mais attention à :**
  - En dépenses : La compétence GEMAPI / Eaux pluviales
  - Aux recettes fluctuantes : Compensation CVAE / FPIC / TH
  - **Rappel** : taux d'épargne à maintenir élevé // difficultés prêts bancaires (taux variables)

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Vers un pacte financier et fiscal

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Un pacte financier et fiscal, c'est :

Un document **d'orientation, résultant d'un compromis local**, sur le **partage des ressources** en vue de la réalisation du projet de territoire.

Il s'agit donc d'une « feuille de route » financière et fiscale, proposant des principes et des outils.

Il peut permettre d'identifier les leviers disponibles pour réajuster si besoin la répartition des ressources sur le territoire, et agir sur ceux-ci.

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Un pacte se traduit concrètement par :

- Un diagnostic financier et fiscal agrégeant la situation de la communauté avec celle des communes
- La définition d'objectifs stratégiques de territoire
- Les grands objectifs du pacte et leur traduction en termes d'accord sur les différents thèmes de travail/leviers à mettre en oeuvre

Une fois finalisé, le pacte doit être adopté par la Communauté et les communes.

Une mission d'assistance financière est proposée au BP 2023 pour réaliser ce travail.

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Quels pourraient être les thèmes de travail du pacte financier et fiscal pour notre territoire ?

- Reversements financiers communes/communautés : modalités d'évaluation des charges, DSC, fonds de concours, …
- Fiscalité (TEOM, GEMAPI, Taxe d'aménagement…)
- Approfondissement de transferts de compétences
- Mécanismes de péréquation (FPIC…)
- Mutualisation
- Etc…

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Les motifs d'une réévaluation et évolution des relations financières entre communes et la CC DRAGA peuvent être :

- Réaffirmer et partager entre élus les principes d'intérêt communautaire
- Le contexte de **rigueur financière accrue** des budgets locaux (notamment communaux), et perte de vitesse de certaines communes qui leur rend complexe le portage **et le financement de projets structurants**
- L'approfondissement de certaines **compétences communautaires** (ex : pluvial)
- La nécessité, dans le prolongement du **rapport quinquennal** de la CLECT (commission locale des transferts de charges) réalisé en 2021, de poursuivre l'analyse des relations financières tissées au fil des années entre communes et communauté

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

- **Le modèle fiscal** actuel donne une part de fiscalité conjointe à la commune et à la communauté (foncier bâti) posant ainsi la question d'une éventuelle coordination pour agir sur ce levier
- **Le législateur a multiplié les incitations** pour inciter les communes et communautés à avoir une vision d'ensemble de leurs relations financières : convention de répartition de taxe d'aménagement, répartition du FPIC, DGF territoriale, contrats de ville…
- Se doter d'outils de coordination et de concertation pour anticiper les **évolutions à venir**

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

PACTE FINANCIER ET FISCAL ET PROJET DE TERRITOIRE

Projet de territoire

Organisation du territoire

Quels projets structurants futurs ?
Quels portages ?
Quel niveau de service ?

9 Communes
1 Communauté

Quelles compétences transférées ou partagées ?
Quelle organisation des services publics à l'échelle du territoire ?
Quelle mutualisation de moyens, services communs, mise à disposition…?

Pacte financier et fiscal

Répartition de la pression fiscale
Relations communes/Communauté

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGETS ANNEXES

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Politique de l'eau

Eau potable BP 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
011	161 960€
012	91 300€
023 (virement invest)	288 316,72€
042 (op d'ordre)	575 000€
66 ch fin	26 000€
65 autres charges gestion courante	100€
TOTAL	**1 142 676,72€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
002	274 676,72€
042 Op ordre	130 000€
70 prod serv	738 000€
TOTAL	**1 142 676,72**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Politique de l'eau

Eau potable BP 2023

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2023
040 op ordre	130 000€
041 opérations patrimoniales	2000€
16 emprunts	105 000€
20 immo incorp	35 000€
21 immo corp	231 424,2€
23 immo en cours	1 538 962,42€
45 cpte de tiers	19 000,00 €
TOTAL	**2 061 386,62€**

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2023
001 excédent	591 792,9€
021 vir fonct	288 316,72€
040 op ordre	575 000€
041 opérations patrimoniales	2000€
10 dotations	400 000€
13 sub invest	184 877€
27 autres	400
45 cpte de tiers	19 000,00 €
TOTAL	**2 061 386,62**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Politique de l'eau

- **Eau potable: recettes**

✓ Redevance : 700 000€

✓ Vente d'eau (FAY- ST REMEZE) : 38 000€

✓ Subventions (RAR): 184 877€

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

Politique de l'eau

• Budget de l'eau potable: Projets 2023

- Réfection des réservoirs d'eau potable Campane et Béarnaise: **344 000 € HT**
- Modification tarif ENEDIS sur la bâche de reprise de Serre de Bouc à Saint-Montan: **10 000 € HT**
- Renouvellement des réseaux des rue Olivier de Serres et rue des Trives à Bourg-Saint-Andéol: **75 000€ HT**
- Renouvellement des réseaux AEP et eaux usées – rue de la Riaille à Saint-Marcel d'Ardèche: **154 071 € HT**
- Renouvellement des réseaux Rue Chalès à Viviers: **20 000€ HT**

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ASSAINISSEMENT BP 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
011	120 300€
012	84 400€
023 (virement invest)	637 533,54€
042 (op d'ordre)	334 000€
65 Autres ch	100€
066 ch fin	33 000€
67 charges exceptionnelles	2500€
68 provisions	350€
TOTAL	**1 212 183,54€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
002	366 183,54€
042 Op ordre	146 000€
70 prod serv	650 000€
74 dotations	50 000
TOTAL	**1 212 183,54**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

ASSAINISSEMENT BP 2023

DEPENSES INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2023
040 op ordre	146 000€
041 opérations patrimoniales	5200€
16 emprunts	168 500€
20 immo incorp	41 820,5€
21 immo corp	239 200,84€
23 immo en cours	1 064 173,81€
TOTAL	**1 664 895,15€**

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2023
001 excédent	84 669,04€
021 vir fonct	637 533,54€
040 op ordre	334 000€
041 Opérations patrimoniales	5200€
10 dotations	492 367,57€
13 sub invest	111 125€
TOTAL	**1 664 895,15**

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGET ASSAINISSEMENT

- **Assainissement collectif: Recettes**

✓ Primes à l'épuration: 50 000€

✓ Redevances: 550 000€

✓ PFAC: 100 000€

✓ Subventions (RAR): 111 125€

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

BUDGET ASSAINISSEMENT

• Assainissement collectif: Projets 2023

- Protection du déversoir d'orage présent la berge de la Tourne à Bourg-Saint-Andéol. Coût DRAGA (travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune) : **98 000 €**
- Modification du tarif ENEDIS à la STEP à Bourg-Saint-Andéol. Coût DRAGA : **14 000 € HT**.
- Renouvellement des réseaux des rue Olivier de Serre et rue des Trives à Bourg-Saint-Andéol: **69 000 € HT**
- Renouvellement des réseaux AEP et eaux usées – rue de la Riaille à Saint-Marcel d'Ardèche: **287 136 € HT**
- Renouvellement des réseaux de la rue Chalès à Viviers : **44 000 € HT**
- Travaux les Claux à Saint Montan : **73 000 € HT**

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le
ID : 007-240700864-20230309-2023_016-BF

SPANC BP 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
011	91 413,89€
65 autres charges de gestion courantes	1080€
67 Charges exceptionnelles	1500€
68 provisions	100€
TOTAL	**91 413,89€**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2023
002	36 413,89€
70 prod serv	55 000€
TOTAL	**91 413,89**

communauté de communes draga

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-017	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes DRAGA – Exercice 2022

Vu

- l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant

- l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes sur son territoire durant l'exercice 2022 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Communauté de Communes DRAGA pour l'exercice 2022, tel que présenté par Madame la Présidente.

- **Dit** que le bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-018	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Développement économique - Réalisation d'un hôtel d'entreprises – Demande de subvention

Vu,

- La délibération n°2021-087 du 1er juillet 2021 relative à l'acquisition de la friche commerciale « ex-Intermarché » à Bourg-Saint-Andéol par EPORA (Etablissement Public foncier Ouest Rhône-Alpes)

- La délibération n°2021-099 du 30 septembre 2021 relative à la convention opérationnelle avec EPORA pour l'acquisition et les travaux de démolition de la friche commerciale « ex-Intermarché » à Bourg-Saint-Andéol,

Considérant,

- Que la communauté de communes souhaite requalifier le tènement dit « ex-Intermarché » constitué des parcelles AR 118, AR 141 et AR 143, situé à Bourg-Saint-Andéol et d'une contenance totale de 8 750 m², appartenant à EPORA,
- Que ce site présente des contraintes importantes notamment au regard du niveau de dégradation de la plupart des espaces bâtis, de la quantité importante d'amiante et d'un niveau élevé de pollution aux hydrocarbures,
- Qu'à ce titre, ce site a fait l'objet d'une acquisition par EPORA dans le but de réaliser les opérations de dépollution et de démolition,
- Qu'à l'issue des travaux, EPORA rétrocèdera le tènement foncier à la CC DRAGA, déduction faite de sa participation au déficit de l'opération et de la subvention obtenue dans le cadre du plan France Relance,
- Que la communauté de communes souhaite réaliser un hôtel d'entreprises sur une partie du tènement,
- Qu'un subventionnement est possible de la part de l'Etat (DETR) et du Département de l'Ardèche (Atout Ruralité),
- Que le plan de financement prévisionnel de cette opération comprenant l'acquisition du site dépollué, démoli auprès d'EPORA, la réalisation d'un bâtiment, les études, la maîtrise d'œuvre, les raccordements et les VRD, est estimé à 1 544 000€ HT, et s'établit comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	885 000€	Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) – 40% hors acquisition auprès d'EPORA	424 000€
Etudes techniques + Maîtrise d'œuvre	175 000€	Conseil Départemental : Atout Ruralité	270 000€
Acquisition du site dépollué, démoli auprès d'EPORA	484 000€	Fonds européens, fonds vert	Non déterminé
		Autofinancement DRAGA	750 000€
		Revente foncier	100 000€
TOTAL	1 544 000€	TOTAL	1 544 000€

- Que la communauté de communes a fait appel au Syndicat de Développement d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) en tant que Maître d'Ouvrage délégué, dans le cadre d'une convention de mandat pour mener à bien cette opération,
- Que le planning prévisionnel d'exécution s'établit comme suit :
  - 1er semestre 2023 : étude de conception/programmation avant-projet définitif
  - 2è semestre 2023 : dépôt PC - DCE
  - 4è trimestre 2023 / 1er trimestre 2024 : début des travaux

- 4è trimestre 2024 / 1er trimestre 2025 : réception du bâtiment

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le plan de financement proposé pour la « construction d'un hôtel d'entreprises » à Bourg-Saint-Andéol.
- **Approuve** la sollicitation d'une aide financière auprès de l'Etat et du Département de l'Ardèche ou tout autre organisme financeur (notamment l'Europe, le fonds vert…).
- **Autorise** Mme la Présidente à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du PAYS DES GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du PAYS DES GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-019	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Assainissement non collectif – Approbation du nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Vu

- Les statuts de la Communauté de communes, qui précisent qu'elle est compétente en matière d'assainissement non collectif,
- L'article L2224-12 du Code général des Collectivités Locales, relatif à l'élaboration, par les collectivités compétentes, du règlement du service,

- La délibération n°85 du 17 novembre 2011 approuvant le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CC DRAGA,
- La délibération n°2012-127 du 13 décembre 2012 modifiant ce règlement,
- L'avis de la commission Politique de l'eau en date du 28 février 2023,

Considérant

- La nécessité de mettre à jour le règlement en intégrant les dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- La nécessité d'intégrer des dispositions spécifiques relatives aux installations d'Assainissement Non Collectif comprises entre 21 et 199 Equivalents-Habitants (EH) c'est-à-dire recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 (20 EH) et inférieure à 12kg/j de DBO5 (200 EH),
- La nécessité de compléter les modalités de contrôles (bon fonctionnement, existant, vente, conception et réalisation),
- L'ajout de pénalités financières pour absence, mauvais état de fonctionnement ou d'entretien de l'installation ; pour refus de réalisation de travaux à l'issue du contrôle, pour obstacle au contrôle,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le projet de règlement du service d'assainissement non collectif joint,
- **Autorise** la Présidente à signer le règlement, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes * Pont d'Arc * aux GORGES de l'ARDÈCHE * 2 rue Maréchal Leclerc BOURG-SAINT-ANDÉOL 07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes * Pont d'Arc * aux GORGES de l'ARDÈCHE * 2 rue Maréchal Leclerc BOURG-SAINT-ANDÉOL 07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-020	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Assainissement non collectif – Approbation des nouveaux tarifs publics à compter du 1er avril 2023

Vu

- Les statuts de la Communauté de communes, qui précisent qu'elle est compétente en matière d'assainissement non collectif,
- La délibération n°2019-129 du 21 novembre 2019 approuvant les tarifs publics du SPANC à partir du 1er décembre 2019,

- L'avis de la Commission Politique de l'eau en date du 28 février 2023,

Considérant

- La refonte du règlement du SPANC approuvé par délibération du Conseil communautaire en date du 9 mars 2023,
- La nécessité d'intégrer de nouveaux tarifs liés au contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif comprises entre 21 et 199 Equivalents-Habitants,
- L'ajout, dans le règlement, de pénalités financières pour absence, mauvais état de fonctionnement ou d'entretien de l'installation ; pour refus de réalisation de travaux à l'issue du contrôle, pour obstacle au contrôle,
- La proposition de compléter les tarifs du SPANC avec :
    - L'ajout de nouveaux tarifs liés à des contre-visite (contrôle de bon fonctionnement, de l'existant, de vente ou de bonne exécution),
    - L'ajout d'un nouveau tarif pour un nouveau contrôle de conception suite à un avis défavorable ou favorable avec réserves,

Pour mémoire, les tarifs actuellement en vigueur du SPANC sont les suivants :

Installation d'assainissement non collectif existante :

Diagnostic de l'existant	160 €
Diagnostic de l'existant - Installation supplémentaire sur la même parcelle	80 €
Diagnostic de l'existant dans le cadre d'une vente	300 €
Diagnostic périodique de bon fonctionnement d'une installation existante	160 €

Construction neuve ou réhabilitation d'une installation d'ANC :

Contrôle de conception et d'implantation (étude du dossier, visite, validation)	160 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (visites, avis définitif)	140 €

Il est proposé de définir les tarifs suivants à compter du premier avril 2023 de la manière suivante :

Installations existantes :

Diagnostic de l'existant	160 €
Diagnostic de l'existant - **Contrôle d'une installation qui a un traitement conjoint avec une autre installation**	80 €
Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière	300 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	160 €
Contre-visite suite à un contrôle de bon fonctionnement, contrôle de l'existant ou vente	80 €

Constructions neuves ou réhabilitations :

Contrôle de conception et d'implantation	160 €
Nouveau contrôle de conception suite avis défavorable ou favorable avec réserves	**80 €**
Contrôle de bonne exécution des travaux (contrôle de réalisation)	140 €
Nouveau contrôle de bonne exécution des travaux suite à un avis défavorable (contre-visite)	**80 €**

Installations de plus de 21 EH jusqu'à 199 EH :

Contrôle administratif annuel de la conformité d'une installation	**80 €**
Contrôle périodique de bon fonctionnement	**250 €**
Contrôle de conception et d'implantation (étude du dossier)	**220 €**
Contrôle de bonne exécution des travaux (visites, avis définitif)	**200 €**

Pénalités :

Pénalité pour absence d'installation, mauvais état de fonctionnement et d'entretien	**800 €**
Pénalité pour refus de réalisation des travaux	**800 €**
Pénalité pour obstacle au contrôle	**800 €**

Ces tarifs s'entendent par installation de traitement, sauf mention contraire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** les tarifs présentés ci-dessus,
- **Autorise** la Présidente à accomplir toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-021	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Assainissement collectif et eau potable– Demande de subvention pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la réfection du réseau d'eau potable de la rue de la Riaille et ses annexes à Saint-Marcel d'Ardèche

Vu

- L'arrêté du 17 octobre 2022 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Saint-Marcel d'Ardèche,

Considérant

- Les violentes intempéries du 14 septembre 2022 qui ont endommagé les réseaux de la rue de la Riaille et ses rue annexes à Saint-Marcel d'Ardèche,
- Que cette rue est identifiée comme prioritaire dans le programme de travaux du schéma directeur d'assainissement collectif en cours d'élaboration,
- Que les travaux concernés se déploient de la rue du Lavoir, sur la rue de la Riaille et ses annexes, et jusqu'à la rue du Soubeyrand,
- Que le projet concerne le renouvellement du réseau d'eau potable et la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux usées avec la création d'un réseau d'eaux pluviales selon le programme suivant :
    - Réfection du réseau d'assainissement unitaire actuellement dégradé (décentrage, déboitement, fissures, avec certains tronçons en amiante),
    - Création d'un nouveau point de rejet du réseau d'eaux usées au niveau de la rue du Lavoir,
    - Réfection du réseau d'eau potable actuellement ancien et vétuste,
    - Création d'un réseau d'eaux pluviales se rejetant au niveau d'un canal existant, côté Barry Sud, par la création d'un nouveau point de rejet,
    - Travaux supplémentaires : suppression des déversoirs d'orage, rejet du trop-plein de la Fontaine du Soubeyrand dans le réseau d'eaux pluviales, déconnexion des gouttières, reprise des branchements existants,
- Que le coût total du projet est estimé à 636 951, 48 € HT selon le détail ci-après :

Eaux usées	287 135,74 € HT
Eau potable	154 070, 98 € HT
Eaux pluviales	132 043, 63 € HT
Contrôle de conformité	12 108, 60 € HT
Honoraires, imprévus et divers	51 592, 53 € HT
TOTAL	636 951,48 € HT

- Les possibilités de financement de ce projet offertes par l'Etat via l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Le plan de financement défini de la manière suivante :

Financement escompté	**Taux d'intervention**	**Montant en €**
Agence de l'Eau RMC	30%	191 085,44 €
Etat (DETR)	50%	318 475,74 €
CC DRAGA (autofinancement)	20%	127 390,30 €
TOTAL		**636 951,48 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

➢ **Valide** le plan de financement susmentionné,

- **Sollicite** l'aide de l'Etat via l'Agence de l'Eau et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-022**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Eau potable – Habitants de la Communauté de communes DRAGA abonnés du service d'eau potable du Syndicat du FAY	

Vu

- L'article L 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux compétences en matière d'eau potable des collectivités territoriales,
- L'arrêt du Conseil d'Etat en date du 25 mai 1994 (Syndicat intercommunal des eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne), rappelant le principe de spécialité territoriale, selon

lequel le champ de compétences d'un groupement est limité au territoire des seules collectivités qu'il associe,

- Les statuts de la Communauté de communes, qui précisent qu'elle est compétente en matière d'eau potable,

Considérant

- Que certains habitants de la commune de Viviers ne dépendent pas du réseau d'eau potable de la CC DRAGA et donc de son service public,
- Que leurs habitations sont situées à l'extrémité de la commune de Viviers, en limite de Saint-Thomé,
- Que le réseau de la CC DRAGA n'est pas développé jusqu'à ce secteur,
- Qu'ils sont raccordés au réseau d'eau potable du Syndicat du FAY et bénéficient des conditions de son service d'eau potable,
- Qu'il est nécessaire de délibérer pour officialiser cette situation ; une collectivité territoriale et ses établissements publics de coopération intercommunale ne peuvent en effet exercer leurs compétences que sur leur territoire de compétence.

Sont concernés neuf abonnés résidant sur la commune de Viviers, alimentés par la canalisation desservant les habitants de Saint-Thomé :

Référence Compteur	Réf Client	Adresse	Code Postal	Localité
J19TA186768L	2610000584	3582 QUARTIER LE POMMIER	07220	VIVIERS
L17BA061271X	2618001500	QT DE LA LAUZE	07220	VIVIERS
J20FA410549M	2618001510	QT DE LA LAUZE	07220	VIVIERS
J20FA410542F	2628001450	QUARTIER LA LAUZE	07220	VIVIERS
L17BA061408W	0260050231	24 FAUBOURG SAINT JACQUES	07220	VIVIERS
J20FA410543G	2618001507	3472 QUARTIER LE POMMIER	07220	VIVIERS
L17BA061409X	0260049391	3598 CHEMIN DU POMMIER	07220	VIVIERS
L17BA061405T	2618001505	Quartier Pommier	07220	VIVIERS
L18BA044029A	2610003504	3377 QUARTIER LE MARQUET	07220	VIVIERS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend acte** que les abonnés listés ci-dessous ne relèvent pas de son service d'eau potable mais de celui du Syndicat du FAY,
- **Charge** la Présidente de transmettre la présente délibération au Syndicat du FAY,
- **Autorise** par ailleurs la Présidente à signer toute élément relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne,** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-023	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Déchets ménagers – Approbation de la modification statutaire de Syndicat des Portes de Provence

Vu,

- L'article L 5211-20 du Code général des collectivités territoriales portant sur les modifications statutaires s'appliquant au Syndicat des Portes de Provence,
- L'adhésion de la CC DRAGA au Syndicat des Portes de Provence afin de déléguer sa compétence « valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

- La délibération n° 071-2022 en date du 13 décembre 2022 de la Communauté de communes Vaison - Ventoux, par laquelle son Conseil Communautaire demande l'extension du périmètre du SYPP afin d'y adhérer pour la totalité de son territoire,
- La délibération n° D41-22 du Conseil syndical du SYPP en date du 16 décembre 2022 émettant d'une part, un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de communes Rhône Lez Provence et d'autre part, à son changement statutaire induit par cette adhésion,

Considérant,

- Le projet de nouveaux statuts du SYPP annexé à la présente délibération,
- La mutualisation technique et financière désormais possible à l'échelle d'un territoire ainsi élargi, permettant de rendre plus cohérentes des actions, d'optimiser des marchés et des projets tels que le centre de tri et le centre de valorisation,
- L'amélioration des finances du SYPP conséquente à l'adhésion de la Communauté de communes Vaison-Ventoux, puisque cette dernière contribuera d'une part à la dette liée au centre de valorisation SYPROVAL, à hauteur de 157 000 euros par an sur 17 ans, et d'autre part aux frais de fonctionnement par sa contribution annuelle, estimée à 59 612 euros par an,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le projet de nouveaux statuts du Syndicat des Portes de Provence joint en annexe induit par l'adhésion de la CC Vaison-Ventoux,
- **Charge** la Présidente de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'au Syndicat des Portes de Provence,
- **Autorise** par ailleurs la Présidente à signer toute élément relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Pays des Portes de Provence aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av. Maréchal Leclerc
BOURG-SAINT-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-024	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 1 - Abstentions : 0

Objet : Subventions aux Associations gestionnaires de services pour la Petite Enfance, l'Enfance - Jeunesse et la Vie Sociale – Année 2023

Vu

- La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
- L'article L 1611-4 du CGCT relatif au contrôle des associations subventionnées

- La délibération n°2020-148 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 portant approbation du renouvellement de la convention pour 3 ans proposée aux acteurs de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse œuvrant sur le territoire de la DRAGA

Considérant

- Que dans le cadre de l'organisation des actions petite enfance – enfance et jeunesse et de l'animation de la Vie Sociale sur le territoire communautaire, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement des associations dont l'objet est l'organisation d'actions en faveur des familles portant les services relatifs aux domaines de la petite enfance, de l'enfance et la jeunesse et de l'animation de la vie sociale.
- Que toute subvention supérieure à 23 000 € fait l'objet d'une convention et que conformément à l'article 6 de la convention triennale proposée aux associations gestionnaires de structures et de services, le montant de la subvention de fonctionnement est alloué annuellement.
- Que le contrat Enfance Jeunesse proposant un co-financement de la Caisse d'Allocations Familiales des dépenses en faveurs des associations gestionnaires de services Petite enfance et enfance Jeunesse, a pris fin au 31 Décembre 2022
- Que la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale globale proposera un nouveau dispositif de financement : le Bonus Territoire
- Que ce Bonus Territoire sera directement versé aux associations gestionnaires des services Petite Enfance et Enfance-Jeunesse par voie de convention bipartite CAF-associations

1- Pour l'année 2023, la communauté de communes propose de fixer les montants des subventions comme suit, ils correspondent aux montants de l'année 2022 auxquels le Co financement du contrat enfance jeunesse est déduit :

Nom de l'association faisant l'objet d'une convention	**Montant proposé en 2023**
Association Bourguesane pour l'enfance : les Mistouflets Bourg Saint Andéol	64 500 €
Association les Pitchounets Saint Montan	58 000 €
Association les Ardé 'choux Saint Martin d'Ardèche	24 500 €
Association La Ribambelle Saint Marcel d'Ardèche	51 500 €
Association de loisirs Parents et Enfants à Viviers	88 500 €
Association Mistralou - Saint Montan/Gras /Larnas	42 000 €

Nom de l'association ne faisant pas l'objet d'une convention	**Montant proposé en 2023**
Association des assistantes maternelles Bourg Saint Andéol	1 200 €
Association Parentpointcom LAEP Tournebulle Bourg Saint Andéol	12 650 €

Total	**341 900 €**

2- Il convient de réaliser un avenant à la convention liant la communauté de communes et les associations gestionnaires, modifiant l'article 6 § 6.2 comme suit :

« Modalités : Pour l'année 2023, il est procédé au versement de la subvention de la façon suivante :

- Courant janvier : un premier versement d'un montant égal à 20% de la subvention attribuée l'année précédente
- Après le vote du budget primitif : acompte correspondant à 40% du montant de la subvention votée au budget
- Avant la fin du mois de Septembre : versement anticipé du solde de la subvention. »

Les autres termes de l'article 6 et des autres articles de la convention restent inchangés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré avec 33 voix pour et 1 contre(M. Laurent)

- **Décide** d'approuver les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2023 pour les montants ci-dessus,
- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif, exercice 2023, au chapitre 65.
- **Décide** d'approuver la proposition d'avenant à la convention d'objectif et de moyens pour l'année 2023.
- **Autorise** Brigitte Pujuguet, Vice-Présidente déléguée à la Petite Enfance, à l'enfance et à la Jeunesse à signer lesdits avenants.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du RHÔNE aux GORGES de l'ARDÈCHE
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-025	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : subventions exceptionnelles Enfance jeunesse.	

Le bureau communautaire propose d'aider ponctuellement des projets structurants des associations en lien avec la petite enfance –enfance jeunesse du territoire DRAGA.
Après avis favorable du bureau communautaire du 23 février 2023, il est proposé d'apporter une aide exceptionnelle aux projets suivants pour un montant total de **7 000 €** répartis comme ci-après :

Association	Projet	Budget prévisionnel Total	Autres financements	Proposition de subvention exceptionnelle DRAGA
CICP (association Centre International Construction et Patrimoine) Viviers	Projet Jeunesse en chantier Viviers 2023	14 930 €	12 930 € (Ville de Viviers, Fonds Propres, dons, contributions diverses)	2 000 €
Crèche parentale Les Pitchounets Saint Montan	Demande exceptionnelle pour aide à l'équipement en mobilier suite à l'extension de la crèche.	20 000 €	15 000 € (CAF)	5 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** l'octroi de subventions exceptionnelles pour un montant total de 7 000 €, et réparties comme dans le tableau ci-dessus
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget, au chapitre 65.
- **Autorise** Madame Pujuguet-Guigue, Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance, de l'enfance et de la jeunesse à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération N° 2023-026	***Votes*** : - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Objet : Village des sciences 2023 – convention financière

Chaque année, la communauté de communes via son service Enfance-Jeunesse organise des ateliers en direction des scolaires et du « tout-public » dans le cadre de l'évènement national annuel la « fête des sciences ».
L'objectif étant de proposer des animations scientifiques, ludiques et pédagogiques afin de rendre les sciences accessibles à tous.

Dans ce cadre, la communauté de communes se propose d'accueillir le 13ième Village des Sciences qui se déroulera les 7 et 8 Octobre 2023 au sein du Collège du Laoul.
Le Village des Sciences permet de montrer les perspectives des sciences, leurs usages au quotidien et donner accès au savoir et à la connaissance au plus grand nombre. Cette année, le thème en sera « Sport et Sciences ». Les animations sur la base de l'interactivité et de l'expérimentation, afin que les visiteurs soient pleinement acteurs de leurs découvertes, sont privilégiées.
Le Village se compose ainsi d'une quarantaine de stands, de conférences, d'ateliers jeune public et / ou spectacles de théâtre, de sciences...
Les Co organisateurs de l'événement sont au nombre de 4 : Communauté de communes Val Eyrieux, DRAGA, le Collège Le Laoul et le Département de l'Ardèche.
Pour mener à bien cette opération, l'ensemble des acteurs est coordonné par le CCSTI de l'Ardèche.
Le budget global est de 100 000 €, la participation de la Communauté de communes DRAGA s'élève à 18 000 €.
Une convention financière est établie entre la communauté de communes Val Eyrieux, CCSTI de l'Ardèche, en tant que coordonnateur de l'événement et la communauté de communes DRAGA.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré avec 33 voix pour et 1 abstention (Mme Pelozuelo)

- **Décide,** d'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération,
- **Précise,** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023 de la collectivité au chapitre 65,
- **Autorise**, Madame Pujuguet-Guigue, Vice-Présidente en charge de l'Enfance et Jeunesse, à signer ladite convention.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET), LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline**
Délibération **N° 2023-027**	***Votes*** : - Pour : 34 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Convention attributive de subvention « Education Artistique et Culturelle – Projet « Visible/Invisible : réalisation d'un film collectif » – Structure culturelle porteuse : Ardèche Images	

Vu

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le budget de la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche,

- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- La délibération de la CC DRAGA en date du 22 septembre 2022 approuvant la Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) entre la communauté de communes DRAGA, l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, la CAF 07 et le réseau Canopé.

Considérant

- Le projet d'éducation artistique et culturelle : « Visible/Invisible : réalisation d'un film collectif » porté par Ardèche Images
- L'avis favorable du comité technique en date du 4 mai 2022
- L'avis favorable de la commission culture en date du 22 juin 2022

M. le Vice-Président Bernard Chazaut en charge de la culture, rappelle à l'assemblée que la communauté de communes s'est engagée dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle. Le but étant de proposer aux habitants, tout au long de leur vie, un parcours artistique et culturel permettant de rencontrer des créateurs et leurs œuvres, des scientifiques et leurs recherches, d'expérimenter des pratiques artistiques et culturelles diverses et de développer un regard critique et des moyens d'expression.

La convention d'attribution de subvention porte sur le projet d'éducation artistique et culturelle « Visible/Invisible : réalisation d'un film collectif ».

Cela s'intègre dans un projet EAC global mené sur DRAGA dont la thématique est "rendre visible l'invisible", avec l'idée de faire s'exprimer et participer des publics généralement peu entendus et peu visibles.

Ce projet propose aux participants de réaliser un film documentaire sur la thématique du visible et de l'invisible. Ceux-ci sont des résidentes de l'EHPAD Sainte Marie à Bourg-Saint-Andéol et des personnes âgées vivant à leur domicile ainsi que les personnes aidantes. Après une initiation au cinéma documentaire, à travers la découverte d'œuvres cinématographiques et une approche ludique des outils audiovisuels, les participants sont invités à réaliser un court-métrage par binôme personne âgée/auxiliaire de vie. Un travail de montage est ensuite conduit au sein de l'EHPAD et des habitations des participants, afin de donner une forme et un récit aux images tournées.

Un temps de restitution ouvert au public sera organisé au sein de l'EHPAD, où les participants pourront présenter leur réalisation et échanger avec le public.

La subvention financerait :

- 100 heures d'interventions de cinéastes pour la réalisation du film au premier semestre 2023, payées 60 € de l'heure soit 6000 €

- Forfait transport, hébergement, repas de l'intervenant cinéaste : 300 €
- 30 Déplacements aller/retour Lussas – Bourg Saint Andéol (50km), avec un défraiement de 0.523 € du km : 1569 €
- Petites fournitures techniques liées à la projection du film : 100 €
- Frais de coordination de projet : 500 €

Le détail du projet ainsi que le budget est joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** d'approuver l'attribution d'une subvention de 8 769 € à l'association Ardèche Images pour la réalisation du projet d'Education Artistique et Culturelle « Visible/Invisible : réalisation d'un film collectif»
- **Approuve** le projet de convention d'attribution de subvention et remboursement de frais joint en annexe
- **Autorise** la Présidente à les signer

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération N° 2023-028	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Enseignement artistique et culturel – Tarifs relatifs à la pratique musicale en milieu scolaire – Conventions avec les communes

Vu

- la délibération n°2022-125 en date du 10 novembre 2022 portant modification des statuts de la CC DRAGA – prise de compétence éducation musicale hors temps scolaire

- les délibérations concordantes des 9 communes de la Communauté DRAGA approuvant la modification statutaire proposée par la Communauté le 10 novembre 2022

Considérant

- qu'avant le transfert, Ardèche Musique et Danse (AMD) proposait à ses communes membres :
- D'une part d'organiser l'enseignement d'une discipline artistique,
- D'autre part d'organiser les Interventions en Milieu Scolaire (IMS), qui sont des dispositifs pédagogiques qui ont été mis en place par le Ministère de l'Education nationale pour répondre au développement des pratiques culturelles à l'école, au collège et au lycée.
- que les Interventions en Milieu Scolaire sont de la seule compétence des communes ;
- que le personnel pédagogique et administratif rattaché à l'activité des antennes et des Interventions en Milieu Scolaire sera transféré auprès de la CC DRAGA par le syndicat AMD
- les tarifs des interventions en milieu scolaire pratiqués par AMD en 2023 :

Forfait	Tarif d'intervention
Forfait unique « Interventions musicales en milieu scolaire-maternelles et élémentaires » = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €
Forfait spécifique « Interventions musicales en milieu scolaire – pour les écoles maternelles qui le souhaitent » = 15 séances maximum par classe x ½ heure* maximum **Intervention minimum 1h soit 2 classes*	300 €

Il est proposé de conserver les tarifs d'AMD.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

➢ **Fixe** les tarifs relatifs aux Interventions en Milieu Scolaire à partir du 1er septembre 2023 de la manière suivante :

Forfait	Tarif d'intervention
Forfait unique « Interventions musicales en milieu scolaire-maternelles et élémentaires » = 15 séances maximum par classe x 1 heure maximum	600 €
Forfait spécifique « Interventions musicales en milieu scolaire – pour les écoles maternelles qui le souhaitent » = 15 séances maximum par classe x ½ heure* maximum **Intervention minimum 1h soit 2 classes*	300 €

- **Approuve** le projet de convention avec les communes joint en annexe
- **Autorise** la Présidente à la signer

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 9 MARS 2023	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32 M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. **Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération **N° 2023-029**	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Culture – La Cascade - Convention pluriannuelle d'objectifs – 2023-2024-2025-2026	

Vu

- Les statuts de la Communauté de communes au **2) Culture & patrimoine** relatif à l' aides au fonctionnement de la Cascade « Maison des Arts du Clown et du Cirque » de

Bourg-Saint-Andéol à travers, entre autres, la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Considérant que les actions de la Cascade visent à :

- Favoriser l'accès à la culture de tous les habitants de la communauté de communes
- Renforcer le lien social, intergénérationnel et interculturel
- Promouvoir l'art et la culture dès le plus jeune âge,
- Inciter et soutenir la présence sur le territoire d'artistes
- Contribuer au rayonnement culturel,
- Participer au rayonnement culturel du territoire,

Il est rappelé qu'une première convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2019-2020-2021-2022 avait été signé entre la Cascade, Maison des Arts du clown et du cirque et l'Etat, la Région Auvergne - Rhône – Alpes, le Département de l'Ardèche, la communauté de communes Ardèche- Rhône- Coiron et la commune de Bourg Saint Andéol.

Cette convention a été suivie annuellement par un comité regroupant l'ensemble des parties, sur la base d'un bilan des actions réalisés et projets présentés.

La convention ayant pris fin au 31 décembre 2022, il est proposé la signature d'une nouvelle convention avec les mêmes partenaires. Il est proposé que la participation financière de la Communauté reste stable (soit 71 500 euros/an) sur la durée de la convention.

Cette convention, jointe en annexe, définit les engagements de chaque partie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l' unanimité

- **Valide** le projet de convention entre la Cascade, l'Etat, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche, les communautés de communes DRAGA et Ardèche Rhône Coiron pour les années 2023-2024-2025-2026.
- **Autorise** la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération **N° 2023-030**	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Petites Villes de Demain – Approbation de la convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire

Vu

- Les articles L303-2 et L303-3 du Code de la Construction et de l'Habitation relatifs aux opérations de revitalisation de territoire et à leurs conditions de mise en œuvre,

- La délibération n°2021-044 du 25 mars 2021 relative à l'engagement de la communauté de communes DRAGA dans le programme Petites Villes de Demain pour le compte des communes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers,

Considérant

- Que les communes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers bénéficient du dispositif Petites Villes de Demain visant à accompagner les collectivités dans leur projet de revitalisation de centres-bourgs,
- Qu'une convention d'adhésion à ce programme entre les communes de Bourg-Saint-Andéol, Viviers, la communauté de communes DRAGA et l'Etat a été signée le 20 mai 2021,
- Que cette convention prévoit à son terme un engagement vers une convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire,
- Que cette convention établit :
  - Une présentation du territoire identifiant notamment les dispositifs existants,
  - Le périmètre de l'opération et des secteurs d'intervention prioritaires identifiés sur les centres-bourgs de Bourg-Saint-Andéol et Viviers,
  - Un programme de 17 actions prioritaires structurées autour de 5 axes stratégiques,
  - Les modalités techniques de mise en œuvre (ingénierie, partenaires, gouvernance, maquette financière, évaluation).
- Que l'approbation de cette convention cadre entraîne la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire et permet notamment sur les secteurs identifiés :

  - l'accès au dispositif « Denormandie dans l'ancien » permettant une réduction d'impôt pour les projets d'acquisition, travaux et mise en location de logements,
  - la priorisation sur certains dispositifs comme le fonds friches ou l'appel à manifestation d'intérêt « Bien vieillir ensemble dans les Petites Villes de Demain »,
  - un abattement d'impôt sur les plus-values de cessions de biens,
  - une réduction de la durée de récupération des biens sans maîtres (10 ans au lieu de 30 ans),
  - une simplification des projets d'implantation commerciale en centre-ville,
  - la possibilité de bénéficier de Prêts de Renouvellement Urbain de la Banque des Territoires,

- L'avis favorable du comité de projet Petites Villes de Demain réuni en date du 7 décembre 2022,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Acte** l'engagement des communes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers dans une Opération de Revitalisation du Territoire.

- **Approuve** les termes de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire pour les communes de Bourg-Saint-Andéol et Viviers, telle qu'annexée à la présente délibération.
- **Autorise** Mme la Présidente à signer cette convention cadre ainsi que tout document relatif cette affaire.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération N° 2023-031	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Adhésion au CEREMA

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la

décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

- le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 ;
- la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema ;
- la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents ;

Exposé des motifs

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la collectivité :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la collectivité participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 0,05 euros par habitant. Le montant de la contribution annuelle due au titre de l'année 2023 par la Communauté est réduit de moitié. Pour information, la population totale de la Communauté connue au 1er janvier 2023 est de 19331 habitants sur la CC DRAGA (source INSEE RP2020).

Compte tenu des objectifs et des problématiques de la collectivité à développer (mobilités, expertise et ingénierie territoriale, infrastructures, environnement...), il est proposé d'adhérer au Cerema et de désigner le représentant de la Communauté dans le cadre de cette adhésion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De solliciter** l'adhésion de la Communauté auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- **De régler** chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée au compte 6281 ;
- **De désigner** M. Christophe MATHON pour représenter la Communauté au titre de cette adhésion ;
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
2 av Maréchal Leclerc
BOURG-ST-ANDÉOL
07700

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération N° 2023-032	***Votes*** : - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Modification de la désignation des délégués au Syndicat des Portes de Provence - SYPP

Vu

- la délibération n°2020-080 en date du 16 juillet 2020 portant désignation des délégués au SYPP
- la démission de M. Gérard AUDIGIER, en tant que conseiller municipal de la commune de Viviers, désigné par la Communauté de communes DRAGA en tant que suppléant au SYPP

Compte tenu de la démission ci-dessus mentionnée, un délégué suppléant au SYPP doit être désigné.
Se portent candidats :

Suppléant
SAPHORES Pierre

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Approuve la désignation de

Suppléant
SAPHORES Pierre

En qualité de représentant suppléant de la collectivité au sein du SYPP.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 32	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)**
Délibération N° 2023-033	***Votes*** : - Pour : 31 - Contre : 0 - Abstentions : 1

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Ardèche Musique et Danse

Vu

- la délibération n°2022-125 en date du 10 novembre 2022 portant modification des statuts de la CC DRAGA – prise de compétence éducation musicale hors temps scolaire

- les délibérations concordantes des 9 communes de la Communauté DRAGA approuvant la modification statutaire proposée par la Communauté le 10 novembre 2022

Considérant

- que cette modification statutaire entraine de facto l'adhésion au syndicat AMD en lieu et place des communes adhérentes,

- que cette adhésion substitution entraine l'élection de nouveaux représentants tel qu'indiqué dans les statuts d'AMD :

> *« Considérant l'article 8.5 des statuts : "Dispositions dérogatoires - En cours de mandat et jusqu'au renouvellement général suivant, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres adhérentes au syndicat mixte, l'EPCI est représenté par un nombre de représentants égal au nombre de représentants dont disposaient les communes avant la substitution... »*

- qu'AMD est composé de 3 collèges électoraux, Nord, Centre et Sud, ce dernier comprenant notamment le territoire de la CC DRAGA. Ces collèges sont composés d'un représentant de chaque commune adhérente.
- que le comité syndical organe délibérant de l'établissement est composé de 12 représentants :
  - 3 représentants (et 3 suppléants) sont conseillers départementaux ;
  - 9 représentants (et 9 suppléants) nommés par chacun des 3 collèges Nord, Centre et Sud
- qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la CC DRAGA au collège électoral d'AMD,

Se portent candidats :

Titulaires
Bourg Saint Andéol : Alain DEFES
Viviers : Marie-Pierre CHAIX
St Just : Michèle PETITJEAN
St Marcel : Amandine TESSIER
St Martin : Emilie JOSSUIN GOSSIN
Gras : Olivier CHAUTARD
Bidon : Catherine MUNSCH
Larnas : Bernard CHAZAUT
St Montan : Christophe MATHON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré avec 31 voix pour et 1 abstention (M.Hallynck)

➢ **Approuve** la désignation des représentants de la CC DRAGA au collège électoral sud du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse suivants

Titulaires
Bourg Saint Andéol : Alain DEFES
Viviers : Marie-Pierre CHAIX
St Just : Michèle PETITJEAN
St Marcel : Amandine TESSIER
St Martin : Emilie JOSSUIN GOSSIN
Gras : Olivier CHAUTARD
Bidon : Catherine MUNSCH
Larnas : Bernard CHAZAUT
St Montan : Christophe MATHON

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 9 MARS 2023

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 28 - votants : 30	L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le deux mars s'est tenu au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. D. ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PELOZUELO Christiane, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain, VALETTE Catherine.** **Titulaires présents avec droit de vote : BEAU Jacky (procuration de Monique BOF), COAT Jean-François (procuration de J. PRADIER LAGET), DUMARCHE Brigitte (Procuration de B. PUJUGUET) - HALLYNCK Dominique (procuration de P. GARCIA)** **Absents ayant donné procuration : BOF Monique, PUJUGUET Brigitte, PRADIER LAGET Jérôme, SALVI Corinne, GARCIA Patrick** **Absents : LANDRAUD Maryline - LAURENT Jérôme (Procuration de C. SALVI)** **MM CHABANIS et DROUARD membres d'associations ne prennent pas part au vote**
Délibération N° 2023-034	***Votes*** : - Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Aides aux manifestations 2023 - soutien aux actions à caractère évènementiel

Vu,

- La délibération instaurant un règlement de subvention en date du 27 Septembre 2012

- La délibération n°2020-135 en date du 12 novembre 2020 approuvant la modification du règlement d'attribution pour le soutien aux actions à caractère évènementiel
- L'avis favorable du Bureau Communautaire réuni en session d'étude des dossiers du 09 février 2023

Madame la Présidente indique que, suite à l'appel à projets concernant les animations évènementielles du territoire communautaire, elle propose de soumettre au vote les aides aux manifestations 2023 telles que présentées en annexe de cette délibération. Elle indique que les dossiers ont été étudiés par le bureau communautaire et ont reçu un avis favorable.

MM Drouard et Chabanis, membres d'associations ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la répartition des aides aux manifestations 2023 telles que définies en annexes
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL